

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07 juillet 2021

Dossier complet le :

07 juillet 2021

N° d'enregistrement :

2021-0227

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un terrain en fond de parcelle pour le stockage de véhicules de la concession AUDI - VOLKSWAGEN - SEAT - SKODA à DECHY.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

S.E.G.C (Société d'exploitation Garage Carlet)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MASSON Michaël

RCS / SIRET

3 1 2 2 3 9 2 9 6 0 0 0 4 8

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aire de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garage collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. b) Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus. Le projet prévoit une zone de stockage pour environ 95 véhicules de la marque et 6 mâts d'éclairage. Le projet est soumis au cas par cas au titre de cette rubrique.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une zone de stockage pour environ 95 véhicules de marques (AUDI - VOLKSWAGEN - SEAT - SKODA) ainsi que la pose de 6 mâts d'éclairage.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à renforcer la capacité de stockage d'une concession automobile regroupant 4 marques (AUDI - VOLKSWAGEN - SEAT - SKODA). Le projet prévoit aussi l'aménagement d'un d'un espace vert de pleine terre engazonnée et d'un bassin d'infiltration.

Le projet vise à s'intégrer parfaitement dans le contexte existant de la Cité de l'automobile.

L'objectif principal du projet est donc d'étendre son stockage de véhicules.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera construit en une seule phase.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la construction d'une zone de stockage pour environ 4 marques (AUDI-VOLKSWAGEN-SEAT-SKODA). Le projet est situé juste à l'arrière de la concession automobile.

L'emprise foncière du terrain concerné est de 4 961 m². Le terrain sera dédié dans sa partie Est au stockage du véhicule sur une zone en enrobé représentant 2 245 m², dans sa partie Ouest d'un espace vert de pleine terre engazonnée pour 2 506 m², d'un bassin d'infiltration (noue et tranchée drainante) de 210 m² et de plantation d'arbres de haute tiges (26 arbres), ce qui représente un total de 1 arbre pour 100 m² d'espaces verts.

La zone de stockage ne sera pas accessible au public.

L'accès s'effectue depuis le parking de stockage existant de la concession Audi-Volkswagen-Seat-Skoda (voie en enrobé de 5 mètres de large), il n'y a pas d'accès direct depuis l'espace public.

Le terrain disposera d'une clôture de 2m de hauteur en grillage rigide, doublées de plantation variés type cornouiller sanguin, noisetier commun.

En ce qui concerne les espaces libres de pleines terres, ils seront engazonnés et plantés de 26 arbres de haute tige type Bouleau Verruqueaux. Une bande d'espaces verts supérieure à 2m ceinture le parking de stockage véhicule.

La récupération de l'ensemble des eaux pluviales de ruissellement est prévue, elle sera ensuite acheminée vers des tranchées drainantes et un bassin de rétention pour tamponnement avant infiltration.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière de l'opération.....	4 691m ²
Espaces verts.....	2 506m ²
Bassin d'infiltration des eaux pluviales.....	210m ²
Surface d'enrobé, dont stationnement et voiries.....	2 245m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC du Luc (Cité de l'automobile)
Rue Barack Obama
59187 DECHY

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 38' 46" N Lat. 03° 19' 02" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à 2km du site de projet, elle correspond au "Parc de Renouvelles, Marais de Dechy". Le site de projet en lui-même n'est pas concerné.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La zone la plus proche concernée par un APB se situe à 20km du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité du site de projet se trouve le parc naturel régional Scarpe-Escaut, à plus de 4km au Nord-Est. La réserve naturelle régionale la plus proche se situe à 6km au Nord, c'est la réserve "Marais de Wagnonville". Il n'y a ni réserve naturelle nationale, ni zone de conservation halieutique, parc naturel marin ou parc national à proximité du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe à plus de 600m de l'emprise sonore de la RD25 classée voie bruyante de catégorie 2 dont l'emprise impactée est de 250m de part et d'autre de la voie. La commune de Dechy est concernée par l'arrêté préfectoral du 30 mai 1996 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres et l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit. Elle n'est cependant concernée par aucun plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe plusieurs biens proposés pour inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO aux alentours de Dechy dont les plus proches sont : - les Cités de Guesnain, de la Balance et de la Malmaison, située à 2.3km à l'est du site de projet (zone tampon à 2km) - les Cités de la Clochette et de Notre-Dame, situées à 3.5km au Nord du site Aucun bien ou zone tampon ne sont répertoriés sur le site d'implantation du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Dechy n'est couverte ni par un PPRN ni par un PPRT. La commune fait partie du TRI de Dechy, mais la zone concernée par le projet n'est pas considérée comme inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASIOL ne se situe sur la commune de Dechy. La base de données BASIAS recense plusieurs sites ou sols pollués sur la commune mais tous se situent à plus de 800m du site de projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Dechy ne recense aucune zone de répartition des eaux. Elle se situe en zone vulnérable aux nitrates (désignée avant 2014), mais l'activité future du site n'étant pas une activité agricole, elle ne participera pas à l'augmentation des concentrations de nitrate.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à environ 900 mètres d'un périmètre éloigné de captage (captage de Sin-le-Noble). Il est prévu de récupérer l'ensemble des eaux pluviales de ruissellement issues des différentes surfaces imperméabilisées et de les acheminer vers des tranchées drainantes et bassin de rétention pour tamponnement avant infiltration. Un séparateur d'hydrocarbures sera mis en place.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 7km au Nord du site de projet. Il s'agit du site Natura 2000 Directive Habitats "Pelouses métallicoles de la Plaine de la Scarpe" (FR3100504).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conformément au règlement du PLU (zone UEb), il est raccordé au réseau communal qui servira pour les eaux sanitaires, lavage (hors lavage automobile) et extinction incendie.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact sur les eaux souterraines n'est attendu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un équilibre déblais/remblais est attendu sur l'opération.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante dans une ZAC existante (ZAC du Luc, Cité de l'automobile) en zone UEb du PLU, à vocation principale d'industrie et de logistique. Aucun impact significatif sur la faune et la flore protégée ou remarquable n'est attendu.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 Directive Habitats "Pelouses métallicoles de la Plaine de la Scarpe" (FR3100504) se situe à 7km au nord du site d'implantation du projet. Aucune espèce inscrite au Formulaire Standard de Données du site n'y est recensée. Au vu de la distance de celui-ci avec le site d'implantation du projet, on peut considérer que ce dernier n'aura pas d'impact significatif sur un habitat inscrit au Formulaire Standard de Données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur un site libre de toute construction ou plantation et conserve une surface d'espaces perméables d'environ 4000 m ² . De plus, la parcelle concernée se situe au sein d'une ZAC existante (ZAC du Luc, secteur d'activité économique à vocation principale d'industrie et de logistique).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune n'est soumise à aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques. Une installation industrielle est présente dans la commune, mais celle-ci ne rejette pas de polluants. La commune de Dechy est également concernée par le transport de marchandises dangereuses, mais le trafic se situe à plus de 2km du site de projet. Elle recense également des risques de présence d'engins de guerre. La commune de Dechy recense une canalisation de matière dangereuses (hydrocarbures), mais l'oléoduc concerné ne passe pas à proximité du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Dechy dans laquelle se situe le projet est concernée par le risque lié à la présence de cavités souterraines. La zone de forte susceptibilité de présence de cavités souterraines la plus proche se situe à 150 m (voir annexe 7). L'étude de sol (G2) réalisée sur le site ne fait pas état de cavité sur le site. Le site se trouve en zone d'aléa sismique faible. Le site est exposé à un TRI (TRI de Douai) mais la zone n'est pas considérée comme inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité future du site n'engendrera aucun risque sanitaire à l'exception des rejets de gaz d'échappement des véhicules. La ZAC du Luc, Cité de l'automobile dans laquelle s'implante le projet n'est pas concernée par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit engendré par le projet sera lié au nouveau trafic sur le secteur. Le site est desservi par de grands axes de circulation (RD 25). L'impact sera donc négligeable au vu du contexte actuel déjà urbanisé (Cité de l'automobile). Le site se situe dans une ZAC déjà urbanisée et à 600m de l'emprise sonore de la RD25 classée voie bruyante de catégorie 2 dont l'emprise impactée est de 250m de part et d'autre de la voie.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mise à part en phase chantier, le projet n'engendrera pas de vibrations. Ces nuisances peuvent être négligées car elles seront temporaires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage des parkings s'effectuera via des projecteurs et candélabres LED. Ils assureront un éclairage conforme à la réglementation en vigueur. Aucun travail de nuit n'est prévu.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la construction d'un terrain dédié pour le stockage de véhicules de la concession
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu de récupérer l'ensemble des eaux pluviales de ruissellement issues des différentes surfaces imperméabilisées et de les acheminer vers des tranchées drainantes et bassin de rétention pour tamponnement avant infiltration. L'assainissement est du type séparatif avec tamponnement puis rejet à débit limité des eaux pluviales et rejet gravitaire des eaux usées domestiques vers le réseau existant rue Barack Obama. Un séparateur d'hydrocarbures sera mis en place pour éviter toute pollution.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit parfaitement dans le contexte actuel (Cité de l'automobile).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permet le développement économique de la zone commerciale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La recherche d'avis de l'Autorité Environnementale sur la commune de Dechy n'a révélé que deux décisions concernant l'examen au cas par cas de projets de concession automobile :

- non soumission à la réalisation d'une étude d'impact, publiée le 7 mars 2019;
- soumission à la réalisation d'une étude d'impact dans le cadre d'un projet ICPE, publiée le 6 novembre 2018.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'inscrit dans une ZAC déjà urbanisée et regroupant plusieurs concessions automobiles (ZAC du Luc, Cité de l'automobile).

Les impacts environnementaux concernent essentiellement les rejets en eau et dans l'air.

Les rejets dans l'air peuvent être négligés au vu de l'activité actuelle de la ZAC. Concernant les rejets en eau, le projet prévoit de récupérer les eaux de pluie afin de les acheminer vers des tranchées drainantes et bassin de rétention pour tamponnement avant infiltration. Les tranchées drainantes et le bassin de tamponnement permettront le stockage d'un volume utile vicennal de 148,1 m³ avant infiltration. Dans le cadre d'un événement pluvieux centennal, le bassin de tamponnement montera en charge et permettra de gérer les eaux pluviales issues de cet événement. La montée en charge du bassin permettra de stocker un volume utile centennal de 221,3 m³.

Le projet n'aura pas d'impact sur le bruit considérant le contexte actuel de la cité de l'automobile.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement d'un terrain en fond de parcelle pour le stockage de véhicules de la concession Audi - Volkswagen - Seat - Skoda s'inscrit dans la continuité du développement de la ZAC du Luc à Dechy et de la Cité de l'automobile et de celui de la construction de la concession automobile, sur une parcelle aujourd'hui non bâtie et non utilisée.

Au vu de la zone d'activité existante, son impact sur l'environnement sera donc négligeable. Dans sa réalisation, le projet prendra en considération le risque d'inondation identifié sur la commune. L'impact lié au trafic supplémentaire sera limité au vu de l'activité existante (Cité de l'automobile).

Le projet étant bien intégré dans un environnement déjà urbanisé et à distance de milieux environnementaux sensibles, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact dans le cadre du permis d'aménager.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Localisation des zones de forte susceptibilité de cavités souterraines Etude géotechnique G2 AVP

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Roissy

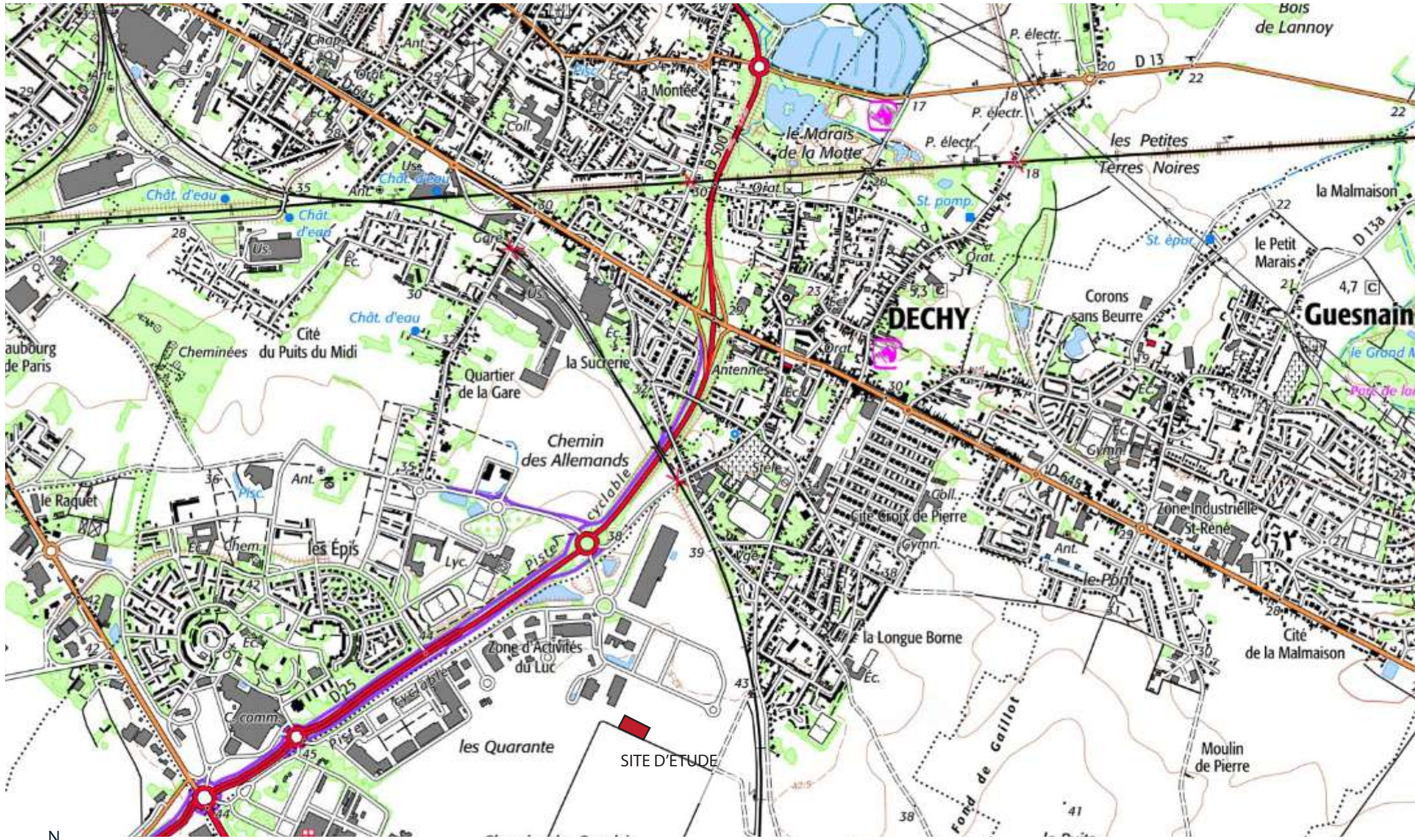
le, 10 juin 2021

Signature


Dimitri THIEBE
Directeur Immobilier

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION AU 1:25 000

FORMULAIRE CAS PAR CAS POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN EN FOND DE PARCELLE POUR LE STOCKAGE DE VEHICULES



0 500m

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

FORMULAIRE CAS PAR CAS POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN EN FOND DE PARCELLE POUR LE STOCKAGE DE VEHICULES
PHOTOGRAPHIES DU 23.12.2019



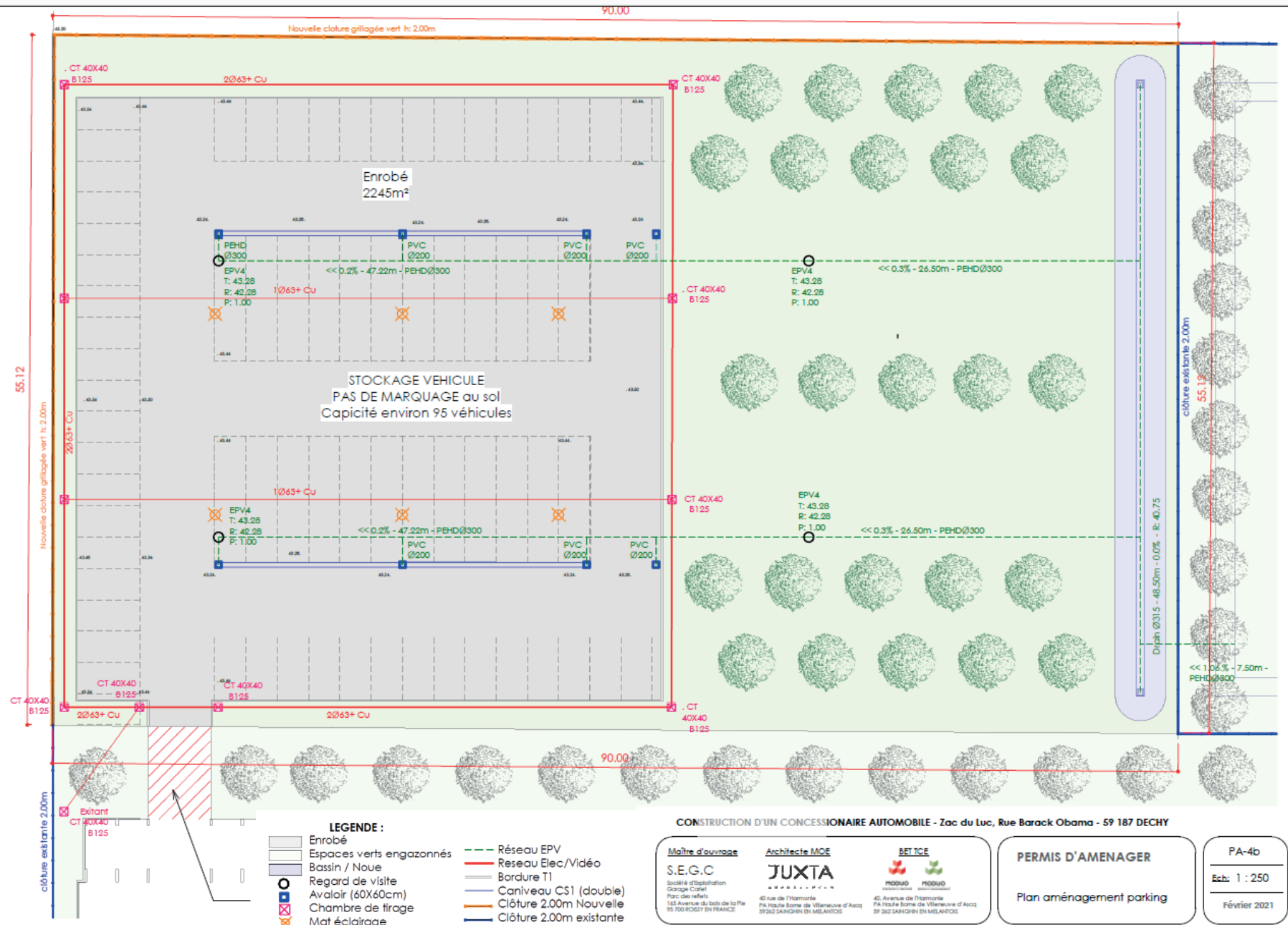
ENVIRONNEMENT LOINTAIN :



ENVIRONNEMENT PROCHE :



Annexe4 : Plan du projet



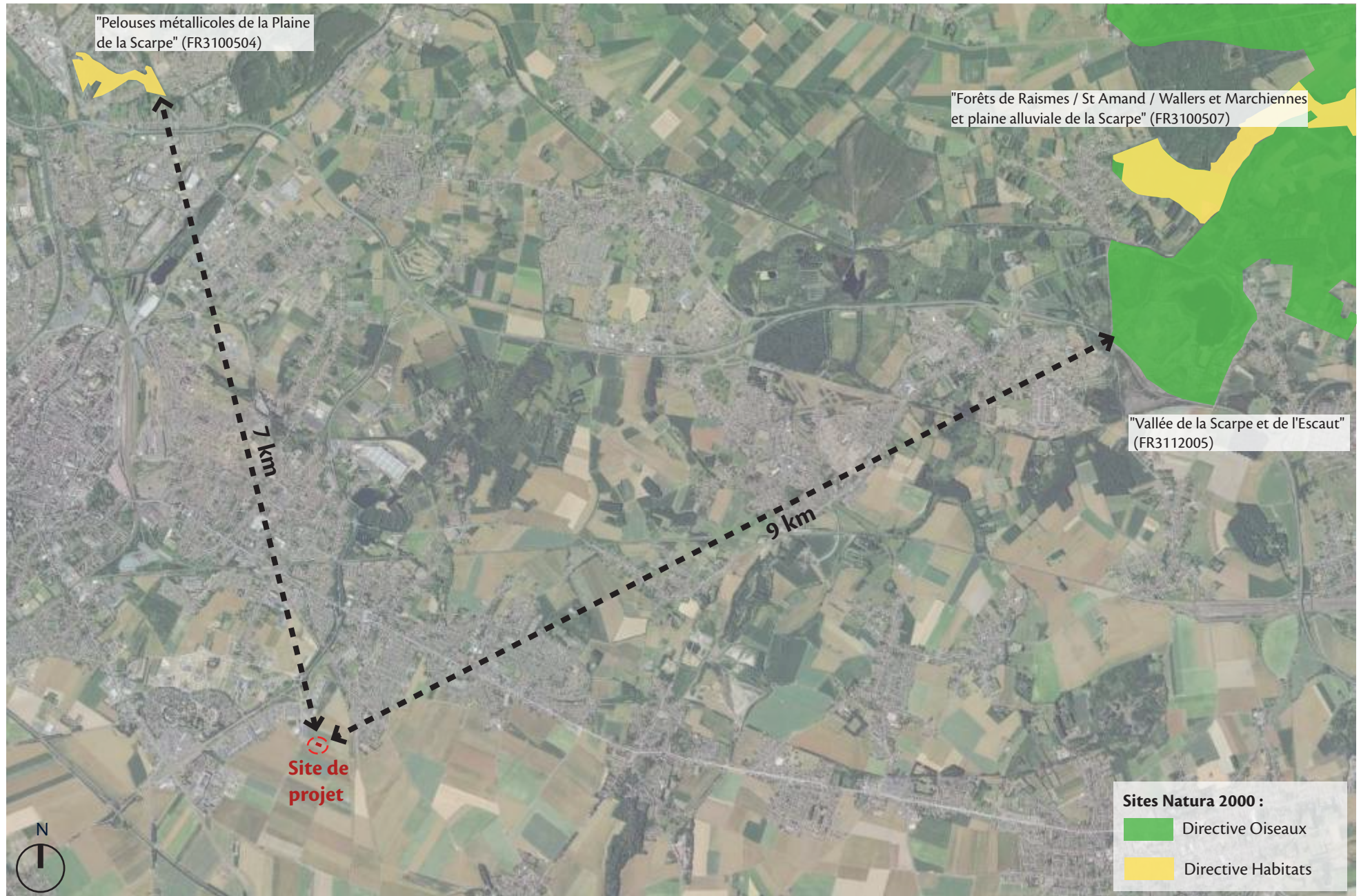
ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET

FORMULAIRE CAS PAR CAS POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN EN FOND DE PARCELLE POUR LE STOCKAGE DE VEHICULES
PHOTO AERIENNE + SOURCES GEOPORTAIL



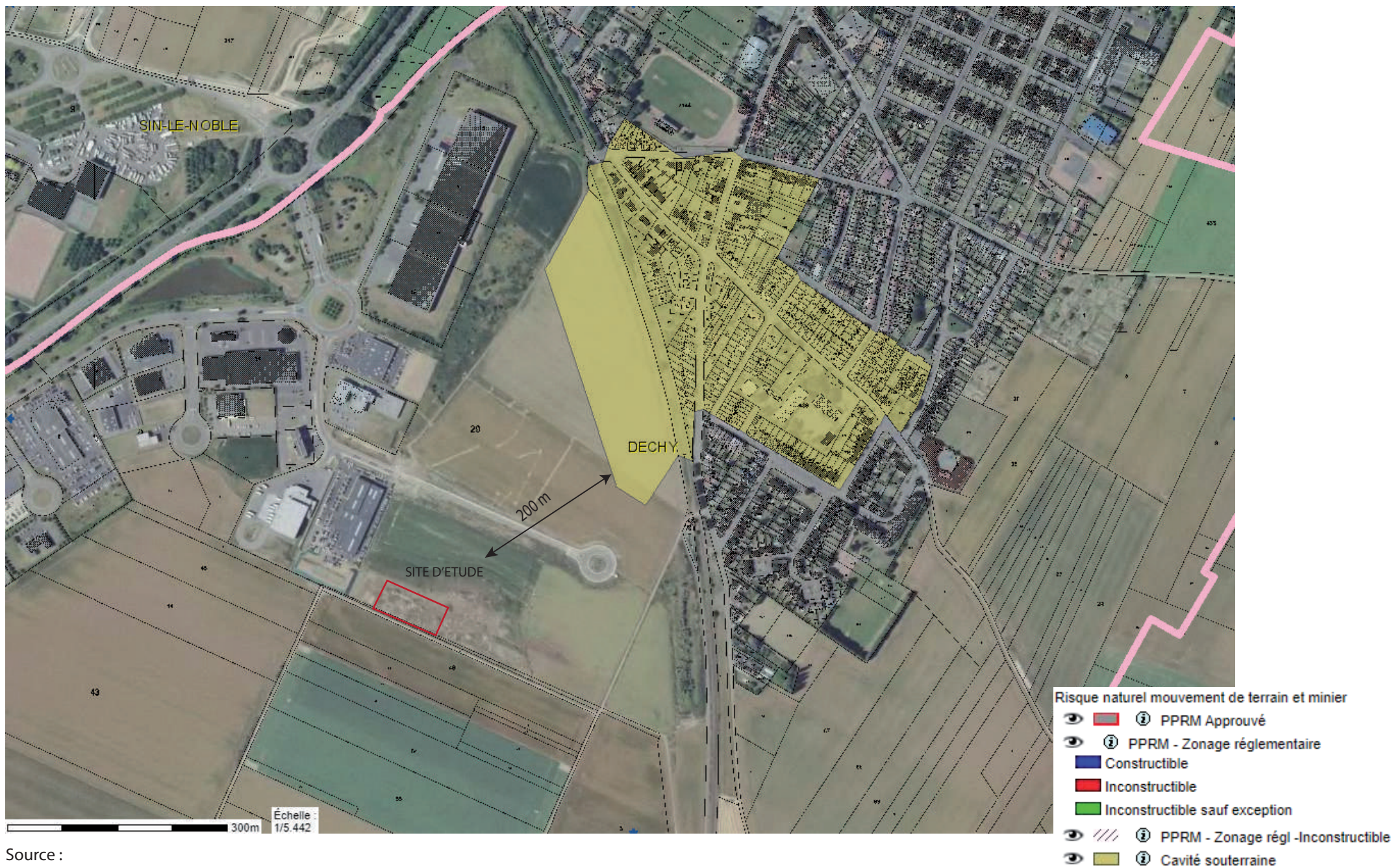
ANNEXE 6 : RESEAU NATURA 2000

FORMULAIRE CAS PAR CAS POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN EN FOND DE PARCELLE POUR LE STOCKAGE DE VEHICULES



ANNEXE 7 : Localisation des zones de forte susceptibilité de cavités souterraines

FORMULAIRE CAS PAR CAS POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN EN FOND DE PARCELLE POUR LE STOCKAGE DE VEHICULES



Sainghin-en-Mélantois, le 22 juin 2021

Je vous communique ci-après des précisions suite à votre demande de complément d'informations concernant la demande d'examen au Cas par Cas concernant le projet d'aménagement d'un parking sur la commune de Dechy (Concession automobile AUDI/SEAT/SKODA/VW, Cité de l'automobile à Dechy.)

Je vous transmets ci-après un tableau synthétique reprenant les informations demandées comparant les données desdites Phase 1 et 2 afin d'évaluer les incidences du projet dans leur globalité :

- Dimensions / caractéristiques du projet, phase I et II cumulées (nombre de stationnement total, surface de plancher, et superficie totale du terrain d'assiette) :

	PHASE I	PHASE II	TOTAL
Places pour le personnel	27	0	27
Places pour la clientèle	82	0	82
SOIT STATIONNEMENT	109	0	109
Places d'exposition	106	0	106
Places de stockage	128	95	223
SOIT STOCKAGE ET EXPOSITION	234	95	329
TOTAL PLACES	343	95	438
EMPRISE FONCIERE	18 513	4961	23474 m²
SDP BATIMENT	3 143	0	3143 m²
ESPACES VERTS + bassin infiltration	3 971m²	2 506 + 210	6687 m²
ENROBÉ dont stationnement	11 399	2245	13644m²

- Autres phases d'aménagements envisagées au regard du foncier disponible :

Aucune autre phase n'est prévue sur ce terrain ; ce projet n'avait malheureusement pas pu être envisagé dans son ensemble conformément au paragraphe III de l'article L.122-1 du code de l'environnement car le rachat de cette parcelle supplémentaire n'était pas envisagé par la SECG qui a accepté par la suite une proposition de rachat de la Mairie afin d'ajouter celui-ci à son foncier. Les travaux de la concession étant alors déjà démarrés. Nous nous en excusons auprès de la commission.

- Sur l'ensemble du projet: la gestion des eaux pluviales, les plantations prévues, ainsi que l'insertion paysagère :

Il est prévu de récupérer l'ensemble des eaux pluviales de ruissellement issues des différentes surfaces imperméabilisées de la « Phase 1 » et de la « Phase 2 » et de les acheminer vers des tranchées drainantes et bassin de rétention pour tamponnement avant infiltration. L'assainissement

est du type séparatif avec tamponnement puis rejet à débit limité des eaux pluviales et rejet gravitaire des eaux usées domestiques vers le réseau existant rue Barack Obama.

Le Bassin de rétention de la Phase 1 a fait l'objet d'études par l'entreprise VRD afin de s'assurer que son dimensionnement permettrait d'absorber l'impact de nouvelles surfaces imperméables (Phase 2). Une Noue d'infiltration de 144m³ de volume avec tranchée drainante de 69m² de matelas sont prévues dans le cadre de ce projet.

Il est prévu la plantation de 26 arbres de type Bouleau Verruqueux pour la Phase 2. (2506m² d'espaces verts Hors noue et tranchées drainantes)

La phase 1 comptabilisait la plantation de 38 arbres (13 Erables champêtres, 13 Tilleul à petites feuilles, 14 Ormes résistants et une haie de Hêtre taille basse en limite avec l'espace public)

Le site totalisera donc 64 arbres de hautes tiges permettant d'offrir une belle diversité végétale.

- [Conformité des mesures mises en place vis à vis de l'arrêté du 24 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.](#)

Nous vous confirmons que l'éclairage des stationnements mais aussi des bâtiments s'effectuera conformément à la réglementation en vigueur, notamment :

- Les éclairages extérieurs et des bâtiments seront éteints au plus tard 1 heure après la cessation de l'activité et rallumés à 7 heures du matin au plus tôt ou 1 heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt.
- Les éclairages des parcs de stationnement seront allumés au plus tôt au coucher du soleil et éteints 2 heures après la cessation de l'activité. Ces éclairages pourront être rallumés à 7 heures du matin au plus tôt ou 1 heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt.

Il n'est pas prévu de travail de nuit (pas d'éclairage de chantier de nuit)